

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

COMITÉ EXÉCUTIF

Zoom | 22 octobre 2024

1 Bienvenue et présentations

Le président Emiel Brouckaert souhaite la bienvenue à tous les participants. Geert Meun, VisNed, s'est excusé avant la réunion. L'ordre du jour est adopté avec un léger réarrangement des points de l'ordre du jour pour accommoder les différents participants et l'ajout de deux sujets sous AOB :

- Pauline Stephan souhaite s'adresser à l'ACFishMap
- Matilde Vallerani souhaite aborder les objectifs d'un atelier de contrôle.

Points d'action de la dernière réunion (03 juillet 2024, Gand)

1	Les membres doivent envoyer les questions relatives à l'intervention de la directrice Donatella au Secrétariat pour un suivi avec la DG MARE.
	Sujets envoyés à la directrice Donatella le 26 juillet, à traiter au point 3 de l'ordre du jour
2	Le secrétariat doit relancer la procédure de désignation de la présidence et demander aux membres du CC EOS de proposer des candidats à la présidence.
	Appel à candidatures envoyé le 19 juillet, à traiter au point 6 de l'ordre du jour
3	Les membres doivent envoyer au Secrétariat les sujets à soumettre au GEM EOS lors de la prochaine réunion du 10 juillet.
	Courriel envoyé le 6 juillet, aucune réponse reçue

2 Approbation des points d'action des groupes de travail

Groupe de travail 1

1	Le Secrétariat partagera la feuille de calcul mise à jour et invitera les membres à envoyer leurs commentaires. Les commentaires reçus alimenteront la préparation de l'avis du Groupe de Discussion sur l'obligation de débarquement.
2	La société BIM sera invitée à présenter ses récents essais sur de nouveaux engins en mer d'Irlande lors de la prochaine réunion du groupe de travail 1.
3	Les sujets suivants devraient être examinés pour alimenter l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe de travail : implications de la gestion UE-Royaume-Uni dans la mer d'Irlande et déplacement des pêches dû aux Zones Marines Protégées et à l'ORE.

Groupe de travail 2

1	Le CC EOS continuera à assurer la liaison avec le CSTEP sur les EMV et les membres resteront disponibles pour contribuer à l'analyse du CSTEP avec des données et des entretiens.
2	Le CC EOS devrait assurer le suivi de la réponse de la Commission à la lettre du CC sur les mesures techniques en mer Celtique, en tenant compte du nouvel avis du CIEM, de la discussion au sein du CSTEP EWG 24-16 et de l'impact du déclassement des navires.
3	Le Secrétariat partagera la feuille de calcul mise à jour et invitera les membres à envoyer leurs commentaires. Les commentaires reçus alimenteront la préparation de l'avis du Groupe de Discussion sur l'obligation de débarquement.
4	Le CC EOS devrait rédiger un avis à l'intention de la Commission sur les stocks dont l'évaluation doit être améliorée de toute urgence par des exercices de référence. Un stock prioritaire pour ce groupe de travail est la sole 7h,j,k.
5	La gestion du stock septentrional de merlu devrait rester à l'ordre du jour de ce groupe de travail.

Le président souligne l'élaboration d'un projet de recommandation commune sur les EMV et le fait qu'il n'y a pas eu jusqu'à présent de consultation officielle du CC. Il estime que cette question pourrait être soulevée dans le cadre du point 4 de l'ordre du jour. En ce qui concerne le point d'action 4, il ajoute que d'autres questions ont été mentionnées et que chaque groupe de travail doit identifier les stocks prioritaires pour cet avis.

Groupe de travail 3

1	Le Groupe de Discussion sur le bar se réunira à nouveau pour trouver une solution de compromis sur l'avis, tandis que le président du CC réexaminera également le projet actuel afin d'élaborer une version plus équilibrée.
2	Le Secrétariat prendra contact avec les autorités britanniques concernant l'observation du Bass Management Group.
3	Le Groupe de Discussion sur la coquille Saint-Jacques devrait se réunir à nouveau lorsque les résultats des essais irlandais seront disponibles.
4	Le CC EOS devrait rédiger un avis à l'intention de la Commission demandant que la recommandation conjointe sur le calmar soit avancée.
5	Le Secrétariat partagera la feuille de calcul actualisée des feux de signalisation pour que les membres puissent fournir des informations et contribuer à la préparation des conseils.

Groupe de travail horizontal

1	Le CC EOS continuera à suivre les développements du projet d'évaluation de la PCP, en attendant que la DG MARE fournisse plus d'informations sur les consultations futures et sur le contractant.
2	Le Secrétariat communiquera la liste des points à soulever au CIEM lors de la réunion du MIAC et mettra à jour les paragraphes explicatifs à la suite des commentaires des membres.



3	Le Groupe de Discussion Dimension spatiale suivra la présentation de Damien Haberlin et envisagera la rédaction d'un avis sur l'analyse de sensibilité écologique de la mer Celtique.
4	Le Groupe de Discussion "Contrôle, application et conformité" examinera le tableau de corrélation des règlements de contrôle en vue de l'organisation d'un atelier multi-CC sur le sujet.
5	Le Groups de Discussion sur l'obligation de débarquement d'aborder l'élaboration d'avis d'étranglement et d'autres points soulevés dans les groupes de travail géographiques

Tous les points d'action ont été adoptés.

3 Dialogue avec la DG MARE - Eva Carballeira, chef de l'unité C5 de la DG MARE

Le président remercie Eva Carballeira et Norman Graham de s'être joints aux membres du ComEx pour une mise à jour, eux qui ont également dialogué avec les membres du CC EOS lors de la réunion du HWG au début du mois. Le président invite Eva Carballeira à commenter l'avis du CC EOS sur les possibilités de pêche 2025 et sa pertinence pour les négociations entre l'UE et le Royaume-Uni. Il demande également s'il serait possible de faire le point sur les questions adressées au directeur Donatella après la réunion du ComEx de juillet.

Mme Carballeira s'est réjouie de participer à cette réunion, expliquant que son temps était malheureusement limité en raison de son engagement dans les négociations des États côtiers à Londres. Elle a commenté l'étendue des recommandations du CC EOS dans l'avis sur les possibilités de pêche et s'est référée en particulier aux préoccupations exprimées concernant l'avis scientifique. Elle a réaffirmé que la Commission comprenait les préoccupations du secteur de la pêche ainsi que les défis auxquels le CIEM est confronté. La Commission doit accorder une attention particulière aux fondements scientifiques de ses décisions et à leur solidité. Les possibilités de pêche devraient être fondées sur le meilleur (et le plus bon) des avis scientifiques, et les données relatives à la pêche commerciale en termes de captures, de répartition et d'effort de pêche sont des paramètres d'entrée essentiels pour la plupart des évaluations du CIEM. En raison de cette forte interdépendance, la Commission encourage une coopération étroite entre le secteur de la pêche et les scientifiques, par exemple par l'intermédiaire du MIAC et du MIACO.

Dans tout cela, la Commission doit également respecter un cadre juridique et la nécessité d'équilibrer les préoccupations environnementales. Elle estime qu'il devient de plus en plus difficile d'équilibrer les demandes concurrentes de viabilité économique pour les communautés de pêcheurs et l'impératif de durabilité économique pour garantir la santé à long terme de l'écosystème marin. Elle a ajouté que la situation dans le stock celtique est particulièrement problématique et que l'on ne s'attend guère à ce qu'elle s'améliore avec le temps, et a insisté sur la nécessité de se concentrer sur la reconstitution des stocks.

Si les mesures techniques font l'objet de discussions depuis longtemps, la tâche est plus difficile aujourd'hui pour la Commission dans le nouveau cadre du TCA, qui combine une structure internationale globale où la Commission représente l'Union, mais doit également travailler dans le cadre du processus de régionalisation pour obtenir des résultats inclusifs, tout en améliorant le processus afin que la prise de décision puisse être agile. Elle estime que les conseils consultatifs ont joué un rôle important dans la création d'un entonnoir pour l'élaboration des politiques. En outre, le

Royaume-Uni avance de son côté par le biais des plans de gestion des pêches, et elle a exhorté le CC EOS à contribuer à toutes les consultations pertinentes.

Se référant aux négociations à venir, elle a souligné qu'il n'y aurait pas de surprise concernant la position de l'UE. La décision de la Commission se fondera sur les avis scientifiques tout en faisant preuve d'autant de souplesse que possible dans le cadre juridique existant ; elle a ajouté que lorsque l'avis sur les stocks préconise zéro prise, les pêcheries mixtes seraient prises en compte en vue d'un TAC de prises accessoires. Cette décision sera prise en étroite coordination avec les États membres.

M. Carballeira a ajouté que de nombreux conseils consultatifs se concentrent de plus en plus sur la gestion des pêches fondée sur les écosystèmes et que la Commission mettra l'accent sur ce point à l'avenir, en collaboration avec les parties prenantes.

Elle a poursuivi en expliquant l'état d'avancement des travaux concernant le nouveau commissaire. A ce stade, la transition est en cours de préparation. Une audition au Parlement européen est prévue le 6 novembre. Le vote au sein du collège est prévu pour la fin du mois de novembre. Le nouveau portefeuille est une reconnaissance de l'importance que la Commission attache à la pêche, avec pour mission générale de veiller à ce que le secteur reste durable, compétitif et résilient, tout en maintenant des conditions de concurrence équitables pour les pêcheries européennes. L'une des actions phares est l'élaboration d'un pacte européen pour l'océan. Celui-ci est en cours d'élaboration et l'implication des parties prenantes par le biais de dialogues sur les océans est essentielle. L'idée est d'adopter une approche holistique des océans, de stimuler l'économie bleue et de garantir la gouvernance alimentaire et la durabilité. Les discussions porteront, par exemple, sur l'aménagement de l'espace marin, la conciliation des besoins de la nature, la protection et l'énergie renouvelable en mer, entre autres. Le nouveau commissaire devra travailler avec de nombreux autres commissaires, notamment ceux chargés de l'environnement, de l'énergie et du commerce.

En ce qui concerne les évaluations de la PCP, elle a rappelé que le MARE D3 est en train de dialoguer avec tous les CC concernés. L'objectif est de finaliser l'évaluation dans les 12 prochains mois. Une consultation publique sera organisée entre décembre et février. Il s'agit d'un exercice complexe qui examine le fonctionnement de la PCP au cours des dix dernières années, ses performances et son fonctionnement dans le contexte des nouveaux besoins et changements.

Le président remercie Mme Carballeira pour son intervention et ouvre la séance aux questions.

Patrick Murphy a remercié Carballeira et s'est référé à l'aiguillat commun, dont les individus de plus de 110 cm ne peuvent être débarqués. Il a expliqué que, selon un scientifique, la protection des femelles les plus grandes et la capture des plus petites, alors qu'elles peuvent ne pas survivre à certaines méthodes de pêche, devront être réévaluées. Il a exprimé son inquiétude quant à l'avenir du secteur de la pêche à la lumière du déclin de certains stocks et s'est demandé si une évaluation socio-économique serait réalisée dans le cadre de l'ACC et de l'échange entre les États membres. Il estime que le secteur de la pêche irlandais est passé d'une situation saine à une situation négative et que les conséquences du Brexit ont été catastrophiques et ont eu un impact sur la viabilité financière. Il a ajouté que les impacts des AMP sont encore inconnus et que l'ajout de l'ORE dans cet espace accroît les inquiétudes. Il se demande si la sécurité alimentaire ou l'énergie auront plus de poids dans les politiques futures.

Mme Carballeira répond que la pêche à l'aiguillat commun a été fermée jusqu'à il y a deux ans. La réouverture de cette pêcherie impliquait l'adoption d'un TAC fondé sur des avis scientifiques. Elle

explique que la limite de taille maximale était déjà prévue dans la législation précédente afin de décourager la pêche ciblée des femelles en concentration et de protéger les femelles en période de reproduction. Elle a reconnu que le secteur de la pêche souhaitait revoir et discuter ces mesures. Dans le cadre du SCF, l'UE entame des discussions avec le Royaume-Uni et les scientifiques sur les différents aspects de la mise à l'épreuve des mesures actuelles et s'assure qu'elles sont adéquates pour protéger les femelles en phase de reproduction.

Norman Graham a ajouté que de nombreux travaux ont été réalisés sur l'aiguillat avec diverses interactions au sein du groupe technique du SCF. Le BIM et le Cefas coopèrent sur des études concernant la capacité de survie et les alternatives pour la protection des femelles en période de reproduction sont les bienvenues. L'aiguillat commun est vulnérable à la surexploitation en raison de sa croissance lente. Il ajoute que le CIEM a été invité à examiner différents scénarios.

Mme Carballeira a fait référence à l'équilibre entre la sécurité alimentaire et la protection et a expliqué que la directive MSP sera réexaminée au cours de l'année à venir, mentionnant également l'initiative du Grand Bassin de la Mer du Nord et les enseignements tirés de ce processus. Elle a estimé qu'il était important de se rappeler que dans ces discussions, les organisations de pêche et les CC jouent un rôle.

Se référant au MSP, John Lynch a déclaré qu'il était encouragé d'entendre que cette question serait à l'ordre du jour du nouveau commissaire. Il a fait remarquer que dans les travaux actuels, l'impact socio-économique des parcs éoliens ou des AMP sur la pêche est très peu pris en compte. Il estime qu'il devrait être obligatoire, pour toute désignation, d'évaluer pleinement le coût pour le secteur de la pêche afin de déterminer si l'effort peut être déplacé d'une zone à une autre sans avoir d'impact sur une autre pêcherie ou un autre stock. En outre, il a expliqué que les pêcheurs comprennent la taille maximale de l'aiguillat, mais qu'il s'agissait d'une pêche sans quota avant l'effondrement. Aujourd'hui, le stock se reconstitue et le TAC est fixé conformément à l'avis du CIEM. Il estime que si le quota est géré, le stock ne sera pas surexploité.

Mme Carballeira n'est pas certain que les études d'impact évaluent le déplacement des pêcheurs, mais cela relèverait de la responsabilité des États membres. Même si la pêche n'est pas le secteur le plus économique, son importance pour les zones côtières est cruciale. Elle a expliqué qu'en vertu de la directive sur la planification de l'espace marin, les États membres doivent prendre en considération les interactions pertinentes entre les activités et les utilisations. ([2014/89 UE](#), Art 8 paragraphe 2).

Le président fait référence à l'avis du CC EOS sur les possibilités de pêche en 2025 et mentionne les discussions au sein du Conseil. Il estime qu'un sujet n'a pas été abordé, alors qu'il est important pour les discussions avec le Royaume-Uni, à savoir la possibilité d'utiliser les informations provenant des CC en indiquant qu'il n'y a pas que l'avis principal.

Mme Carballeira a déclaré que la Commission avait l'obligation de fonder ses décisions sur des avis scientifiques et d'atteindre le RMD (d'ici 2020). En s'écartant de cette obligation, la Commission peut utiliser les plans pluriannuels et les intégrer dans les positions, en particulier lorsque les stocks sont soumis à des contraintes en matière de TAC. Le Royaume-Uni peut décider que cela ne fonctionne pas, par exemple dans la mer Celtique où les stocks sont critiques. Il n'est pas possible d'ignorer les principaux avis, la Commission doit s'en tenir au cadre juridique. Les tribunaux ont reconnu que les TAC de prises accessoires pouvaient être fixés, et la Commission continuera à insister auprès des États membres pour qu'ils fournissent davantage d'informations et d'éléments lors de l'examen des contraintes liées aux TAC, afin de faire valoir les arguments socio-économiques. Pour ce faire, des

données sont nécessaires. Toutes les informations susceptibles d'être utiles aux discussions sont toujours les bienvenues. La mise en œuvre des PPA suscite des inquiétudes. L'accent devrait être mis sur la manière dont les stocks peuvent être reconstitués et reconstruits, et les discussions avec les CC sont essentielles à cet égard.

Le président a expliqué que la prise en compte d'aspects autres que l'avis principal n'est pas seulement liée à la socio-économie, mais aussi aux informations disponibles au niveau des navires et des flottes, qui font défaut dans une certaine mesure. Selon lui, l'obligation légale d'utiliser le meilleur avis scientifique disponible ne se limite pas à l'avis principal, mais implique l'obligation d'utiliser un avis de la plus haute qualité.

Mme Carballeira a expliqué que la Commission s'efforce de promouvoir la coopération entre la communauté scientifique et le secteur de la pêche, car ce dernier semble contester les sciences. Elle estime que cela ne contribue pas à instaurer la confiance.

M. Graham a expliqué que la Commission avait organisé plusieurs symposiums approfondis sur la manière dont les données relatives à la pêche sont collectées, ce qui est un domaine assez complexe. Il estime qu'une grande partie des informations collectées sont intégrées dans le processus scientifique. Il a ajouté que des structures sont en place au niveau de l'UE pour permettre un dialogue à ce sujet, par exemple MIACO.

Jean-Marie Robert a fait référence à la discussion sur le RMD en expliquant qu'il est difficile de fixer des quotas, en particulier pour les stocks partagés avec le Royaume-Uni. Il estime qu'avec la PCP actuelle, la mortalité par pêche a dû être considérablement réduite, ce qui n'a pas été facile, mais les organisations de pêche ont accepté cette approche car on leur a expliqué que la biomasse augmenterait et que les stocks seraient stables. Cependant, ces promesses ne sont pas tenues. Certains stocks, par exemple les gadidés, sont plus vulnérables aux effets du changement climatique, mais il estime que l'on oublie que la chaîne alimentaire en mer englobe toutes les espèces. Ainsi, en augmentant la biomasse de certains stocks, cela aura donc un impact sur d'autres stocks. Ces connexions intra-espèces semblent ne pas avoir été explorées au cours des dernières années, et en l'absence de preuves scientifiques, il n'est pas possible d'en assurer le suivi politique. Selon lui, le CIEM fonde ses perspectives sur certaines hypothèses plutôt que sur ce qui est visible en mer. Les organisations de pêche ne souhaitent pas critiquer le CIEM pour le simple plaisir de le faire, mais il estime que l'avis principal devrait être considéré dans le cadre d'une approche plus large incluant les impacts socio-économiques.

Mme Carballeira a répondu que les recommandations des CC sur la gestion des pêches mettaient l'accent sur une approche de gestion basée sur les écosystèmes, et a ajouté que cette approche holistique ne devait pas se concentrer sur un seul stock, mais sur plusieurs stocks dans leurs habitats. C'est la raison sous-jacente de la publication du plan d'action pour le milieu marin. La Commission souhaiterait prendre en compte à la fois la science et tous les autres éléments, y compris les autres politiques, afin de s'assurer que toutes les priorités sont prises en considération.

Le secteur de la pêche a fait remarquer que de nombreux changements et législations sont intervenus récemment, mais il estime que le secteur est en déclin dans toute l'Europe. "L'Europe voit-elle un avenir pour le secteur de la pêche ?" Les impacts des changements que l'Europe va imposer au secteur de la pêche ne sont pas évalués. En ce qui concerne le Lieu jaune, il estime qu'il est impossible de reconstituer le stock car les avis sont basés sur les débarquements. "Si les débarquements sont réduits à zéro, comment le stock peut-il être reconstitué ? Il ajoute qu'il faut environ cinq ans pour



qu'une information soit acceptée par le CIEM. Les changements environnementaux se produisent aujourd'hui si rapidement sans avoir été correctement évalués qu'il pense que le secteur de la pêche n'aura aucune chance de rattraper son retard. "Les changements socio-économiques doivent être évalués avant qu'ils ne se produisent.

Mme Carballeira a expliqué qu'avec l'évaluation de la PCP, c'est le moment pour les CC de faire entendre leur voix. Elle a ajouté qu'il y a toujours des tensions dans le secteur tout en reconnaissant les défis. Si le travail scientifique peut toujours être amélioré, le travail du CIEM est le meilleur qui soit. À l'avenir, le changement climatique et la biodiversité font partie des principales préoccupations et l'UE a de nombreux objectifs à atteindre. Elle a ajouté qu'une approche holistique était nécessaire. La socio-économie fait partie des discussions, mais des données et des indicateurs sont nécessaires. Si un stock se trouve dans une phase critique, la fixation d'un TAC plus élevé ne sauvera pas la pêcherie. Elle estime que la situation ne s'améliorera pas à court terme, en particulier dans la mer Celtique.

Le président note que la demande de Manu Kelberine de prendre la parole ne peut être satisfaite en raison du manque de temps et demande si des questions écrites peuvent être soumises à la suite de cette réunion.

ACTIONS :

- Le CC EOS doit soumettre à la Commission des idées sur les changements de principes de gestion, par exemple pour l'aiguillat.
- GD Dimension spatiale prépare un avis sur l'obligation d'effectuer une analyse d'impact sur la pêche dans les désignations de zones de parcs éoliens par les États membres.
- Les membres doivent soumettre des questions supplémentaires à la DG MARE au Secrétariat pour une réponse écrite.
- Le CC assurera le suivi des réponses nécessaires à la consultation sur les FMP du Royaume-Uni.

Questions et réponses écrites de la Commission après la réunion du ComEx de juillet :

1. Le directeur Donatella a déclaré que le prochain commissaire compétent en matière de pêche devrait se pencher sur les questions internationales, le contexte de l'économie bleue, le plan d'action pour le milieu marin et la mise en œuvre de la PCP. Pourrait-il préciser ce qu'il entend par "contexte de l'économie bleue" ?

La lettre de mission du COM-DES met l'accent sur une approche holistique de l'océan et sur la promotion de l'économie bleue en général (et pas seulement de la pêche). Il est chargé d'élaborer une vision à long terme pour un secteur de la pêche compétitif, durable et résilient, ainsi que pour d'autres secteurs de l'économie bleue. L'aménagement de l'espace maritime, la co-utilisation et la multi-utilisation de l'espace marin sont au centre des préoccupations, afin de développer tous les secteurs de l'économie bleue de manière durable et d'éviter une compétition pour l'espace (par exemple entre la pêche et l'éolien offshore), mais au contraire de parvenir à des bénéfices partagés entre les secteurs qui se développent côte à côte.

2. Dominic Rihan a déclaré : "Il s'agit d'un seul secteur" à propos de l'initiative "Fishers Of The Future" et du lien avec l'état des stocks que la Commission considère de plus en plus comme nécessaire de différencier les grands et les petits bateaux. Quel est le point de vue de Fabrizio sur

cette déclaration ?

Les pêcheurs du futur est une étude prospective qui apporte une contribution précieuse aux réflexions futures. L'étude sera finalisée au début de l'année 2025. À ce stade, la Commission procède à une évaluation du règlement PCP qui examinera tous les angles de la mise en œuvre de la PCP, y compris, le cas échéant, les différentes règles qui s'appliquent aux pêcheries à petite échelle et au reste de la flotte.

3. Le directeur Donatella a annoncé une évaluation de la STCW-F. Certains États membres (comme la Belgique) disposent déjà d'une législation et de règles très strictes fondées sur la convention STCW-F et la convention C188 de l'OIT, qui se reflètent également dans une directive de l'UE. Au niveau national, les représentants du secteur de la pêche et les autorités compétentes sont en contact régulier à ce sujet. Comment ces procédures nationales et l'implication des parties prenantes seront-elles prises en compte ?

La Commission entreprend actuellement une étude de base pour comprendre la situation actuelle dans chaque État membre. Cette étude servira de base à l'élaboration de la marche à suivre. La Commission s'est pleinement engagée à respecter les exigences du programme "Mieux légiférer" et réalisera une évaluation d'impact avant d'émettre une proposition législative.

4 Dialogue avec le GEM EOS - Dirk Van Guyze, Gouvernement flamand, Agence pour l'agriculture et la pêche

Dirk van Guyze a remercié le président pour son invitation et a expliqué que jusqu'à présent, des réunions de groupes techniques ont été organisées pour traiter plusieurs questions :

- Limande sole de *minimis* : Il s'agit d'une question importante pour la Belgique, qui fait l'objet de discussions depuis longtemps. Une première proposition a été soumise en mai 2024 mais a été évaluée négativement par le CSTEP. La Commission a alors décidé de ne pas aller de l'avant avec un acte délégué et a encouragé les États membres à développer des détails supplémentaires pour répondre aux préoccupations du CSTEP. Un nouveau projet a été élaboré sous la direction de la Belgique, en mettant l'accent sur les aspects socio-économiques. Il a expliqué qu'il est très difficile d'accroître la sélectivité dans ce cas. C'est pourquoi la différence entre les pêcheries de sole et de limande sole doit être clarifiée de manière plus détaillée. La nouvelle JR sera soumise au groupe de haut niveau le 24 octobre et ensuite à la Commission afin que le CSTEP puisse l'évaluer lors de sa prochaine réunion en novembre. On espère qu'un acte délégué sera mis en œuvre dès que possible en 2025.
- Recommandation commune sur le maillage minimal des calamars : ce projet de recommandation commune a d'abord été conçu comme une recommandation régionale pour la mer du Nord et les eaux occidentales, mais il y avait trop de différences, de sorte que deux recommandations communes différentes ont été mises en place, l'une pour la mer du Nord et l'autre pour les eaux occidentales. La région NWW a également décidé d'augmenter le maillage à 80 mm, mais avec certaines exemptions. Bien que l'avis du CSTEP ait été très bref, la Commission a décidé de ne pas aller de l'avant avec un Acte délégué pour la mer du Nord-Ouest. Le groupe régional a ajouté plus d'informations pour un nouvel AR, mais apparemment ce nouveau projet n'est pas inclus dans l'ordre du jour de la prochaine réunion du CSTEP. Cela signifie qu'il y a actuellement un

déséquilibre entre la mer du Nord et l'EOS puisqu'il n'y a pas de JR pour ce dernier. Le groupe régional NWW étudie des alternatives pour garantir des conditions de concurrence équitables.

- JR sur les EMV : l'Espagne a demandé une dérogation pour que les palangriers puissent opérer dans les EMV. Le projet a été soumis aux EM SWW et aux EM EOS. Une forte pression est exercée sur le groupe de haut niveau pour qu'il l'adopte le 24 octobre, alors que le groupe technique n'a eu qu'un premier aperçu la semaine dernière. L'Espagne souhaite ajouter ce point à la réunion du CSTEP en novembre. M. Van Guyze mentionne également que le CC EOS ne semble pas avoir été consulté dans le cadre de ce travail.
- Deux recommandations conjointes ont été soumises à la Commission sous forme de lettres, l'une concernant la prolongation des mesures techniques en mer Celtique jusqu'à la fin de 2025, et la seconde portant sur la prolongation des mesures techniques concernant la daurade jusqu'à la fin de 2025.

Le président remercie M. Van Guyze d'avoir présenté cette vue d'ensemble. Il ajoute que l'avis du CC EOS concernant la limande sole n'a pas changé et qu'aucun nouvel avis n'est en cours de préparation en vue d'une contribution au CC EOS. Il note en particulier l'absence potentielle de règles du jeu équitables entre la mer du Nord et la mer du Nord-Ouest en ce qui concerne le calmar. Il explique qu'il serait impossible pour le CC EOS de suivre sa procédure concernant la JR sur les EMV en raison de la brièveté du délai, mais il donne la parole au vice-président du GT2 qui s'occupe de ce sujet.

Robert fait remarquer qu'au niveau français, aucun contact n'a été établi avec l'administration concernant les EMV et qu'il n'est pas certain que l'on puisse obtenir des résultats en si peu de temps en ce qui concerne la proposition de règlement conjoint sur les EMV. Il ajoute que trois engins sont concernés par les EMV et qu'en ce qui concerne la première définition, l'une des principales critiques est que sur les 87 zones, les deux tiers sont constitués de zones tampons spécifiquement destinées au chalutage de fond. Ces zones ne sont donc pas des EMV mais des zones tampons pour le chalutage de fond. Il estime qu'il n'y a aucune raison d'interdire la pêche à la palangre dans ces zones tampons. Il estime qu'il serait intéressant de soulever la question des filets et des palangriers et d'être plus précis sur ces engins.

Manu Kelberine commente le rapport conjoint sur le maillage minimal pour le calmar en disant que les pêcheurs seront déçus car il s'agit d'une recommandation émanant du secteur de la pêche. En ce qui concerne le Rouget de vase, il demande s'il existe une date pour la recommandation.

Dominic Rihan fait référence à l'avis révisé du CIEM sur les EMV et au point de vue de la KFO sur cet avis. Il estime que le point de vue de la KFO devrait être examiné en combinaison avec une demande espagnole.

Van Guyze répond au commentaire de Rihan qu'il s'agit d'un travail pour le CC. Il a noté la déception concernant le manque d'inclusion du calmar JR dans la réunion du CSTEP. Le TRCM sur le rouget de vase n'est pas encore à l'ordre du jour du GEM.

Mo Mathies explique que le secrétariat a reçu le projet JR sur les EMV de la part de la présidence belge du GEM EOS.

M. Van Guyze estime qu'il serait préférable de le faire circuler parmi les membres du groupe de travail afin qu'ils puissent l'examiner s'il est pertinent. Il ajoute qu'il pourrait faire remarquer que le CC EOS et l'EOS n'ont pas été consultés et que cela devrait être mentionné dans le rapport conjoint.

Le président fait remarquer qu'il serait impossible de fournir une réaction au groupe de haut niveau et qu'il convient d'en prendre note. Il ajoute que les points supplémentaires soulevés par les orateurs précédents sont importants et que le GT2 devrait développer le travail à ce sujet. Il remercie Van Guyze d'avoir suggéré de présenter au groupe de haut niveau le fait que le CC n'a pas été consulté. D'autres conseils sur les EMV doivent être élaborés.

Robert est d'accord avec les orateurs précédents et pense que le respect du processus de consultation des parties prenantes est vital. Il suggère de se référer à l'avis du CC EOS sur les EOS en 202023 et pense qu'il pourrait être utile de rappeler ce travail au GEM.

Rihan a soutenu l'intervention de Robert et a ajouté qu'en regardant vers l'avenir et en tenant compte des conseils récemment publiés par le CIEM.

Le président suggère comme point d'action que le Secrétariat fasse circuler le projet de JR et qu'il soit clairement communiqué au Groupe de haut niveau que le CC n'a pas été correctement consulté. Des travaux supplémentaires devraient être menés sur ce sujet au sein du GT2.

Van Guyze indique qu'une version adaptée de la EMV JR a été distribuée ce matin aux membres du GEM EOS. Elle sera envoyée au secrétariat du CC EOS pour diffusion.

ACTION : Le Secrétariat distribue aux membres les informations relatives aux EMV de la Recommandation conjointe, donne suite au commentaire sur le fait que les CC n'ont pas été consultés dans le cadre de la Recommandation conjointe et planifie le suivi de l'avis des EMV au sein du GT2.

5 Élection des vice-présidents du ComEx du CC EOS

Le président rappelle le règlement intérieur relatif à la nomination des vice-présidents et explique qu'un membre a proposé de reporter la nomination de ces derniers jusqu'à ce qu'un nouveau président ait été désigné. Il ajoute qu'il est également possible de nommer les vice-présidents dès à présent et de réexaminer la situation en mars.

Robert est favorable à cette proposition car la nomination des vice-présidents dépendra de la nomination des présidents. Cela signifie qu'il reste encore six mois pour la structure actuelle et que la délégation française proposerait de maintenir l'arrangement actuel jusqu'en mars.

Aucune objection n'ayant été formulée à l'encontre de cette proposition, les vice-présidents seront nommés en mars, une fois que le nouveau président aura été désigné.

ACTION : Les élections des vice-présidents sont reportées à mars 2025.

6 Présentation des candidats désignés pour le poste de président du CC EOS

Le président a donné une vue d'ensemble du processus, l'appel à candidatures ayant été envoyé en juillet et la date limite étant fixée au 19 octobre. Trois nominations ont été reçues et les candidats se présenteront aux membres du ComEx lors de cette réunion, qui seront ensuite invités à ratifier les

nominations. Ensuite, les formulaires de candidature seront envoyés et un comité d'évaluation sera mis en place. Les candidatures seront évaluées et le meilleur candidat pour le poste sera déterminé. Le résultat sera présenté au ComEx en mars 2025 pour approbation.

Francis O'Donnell remercie le président et explique qu'il travaille actuellement pour Inland Fisheries Ireland qui protège les poissons d'eau douce en Irlande ainsi que le Saumon de l'Atlantique et l'Anguille d'Europe. Il explique qu'avant de rejoindre l'IFI, il travaillait pour l'IFPO, représentant les secteurs pélagique et côtier. Auparavant, il était agent de contrôle pour l'Autorité de protection des pêches maritimes. Au total, il a passé plus de 30 ans dans la gestion des pêches. Il a déclaré que, quelle que soit sa nationalité, il serait impartial et représenterait tous les membres du CC en toute neutralité. Il s'intéresse beaucoup à la pêche commerciale en mer et vient d'une communauté côtière.

Alexandra Philippe a présenté son parcours, notamment les huit années qu'elle a passées en tant qu'assistante parlementaire au sein de la commission de la pêche. Elle est actuellement membre actif de huit CC et occupe des postes de vice-présidente ou de présidente au sein du CC EOS et du CCNE. Elle estime que le CC joue un rôle clé pour la pêche européenne en reliant des parties prenantes de différents horizons, y compris le secteur de la pêche et les ONG. Sa vision du CC comprend la priorisation et la rationalisation de la charge de travail, l'inclusion de toutes les parties prenantes, en particulier en ce qui concerne l'équilibre 60/40, ainsi que la représentation externe et la communication de l'EOS. Elle a ajouté qu'elle était totalement neutre, ce qui est bien sûr le rôle de la présidence, qu'elle avait de l'expérience dans les institutions européennes et qu'elle avait participé à tous les trilogues de la PCP. Elle a également trois ans d'expérience dans plusieurs CC, ce qui pourrait contribuer à l'échange de bonnes pratiques. Enfin, elle a ajouté qu'en tant que vice-présidente de l'OIG, elle a déjà participé avec l'actuel président aux réunions officielles du CC EOS.

Jean-Marie Robert explique qu'il travaille depuis 15 ans dans le secteur de la pêche. Il a déclaré que les électeurs sont habitués à ce que les candidats politiques fassent des promesses mais n'aient pas la volonté de les concrétiser. Il a estimé que déclarer dans sa candidature que tout le monde a de grandes idées et contributions et que tout sera pris en compte par la Commission ne serait pas fidèle à sa nature, car il se rend compte qu'il n'est pas possible d'en faire une réalité. Selon lui, la valeur ajoutée du CC est la familiarité entre les membres. Il a rappelé la procédure de juillet relative à la nomination d'un nouveau président et la raison pour laquelle son organisation n'avait pas été en mesure de soutenir la candidature irlandaise. Il a fait référence à la couverture des médias sociaux concernant les déclarations des OP irlandaises sur la stabilité relative et la redistribution des quotas. Les membres de son organisation pourraient ainsi se retrouver avec moins de possibilités de pêche. Bien qu'il comprenne que les intentions des OP irlandaises soient d'obtenir des résultats pour leurs membres, il ne peut pas obtenir un mandat pour soutenir un candidat dont on dit qu'il a l'intention d'aller à l'encontre des intérêts des membres de sa propre OP. Il a souligné les relations historiques entre les pêcheurs irlandais et français dans les zones de pêche partagées. Il comprend que, réciproquement, les représentants irlandais ne voient pas sa candidature d'un bon œil, mais il souhaite être aussi transparent que possible. En outre, il reste d'avis que la nomination du prochain président devrait éviter la concurrence entre les candidats. "Nous disposons de six mois pour choisir un nouveau président". Lors des précédentes nominations, des discussions internes ont eu lieu afin de parvenir à un accord sur un candidat et il est à espérer qu'un tel consensus pourra également être atteint avant cette élection. Il estime qu'en tant que membres du ComEx, il pourrait être utile de se réunir et de se mettre d'accord sur un seul candidat.



Le président remercie les trois candidats et demande aux membres du Comité exécutif de ratifier les nominations afin de poursuivre le processus de candidature. Il ajoute que la date limite de dépôt des candidatures sera fixée par le Secrétariat, ce qui signifiera également la fin des possibilités de discussions informelles.

John Lynch a exprimé sa consternation face aux commentaires de Robert concernant sa personne et le secteur de la pêche irlandais. Il a déclaré que son travail au sein du CC a toujours été impartial et représentatif du CC. Il a rappelé qu'il avait été suggéré que le processus était le problème lorsque sa nomination avait été discutée à Gand et que Robert avait spécifiquement mis en doute ses capacités. Cependant, aujourd'hui, Robert a déclaré que Lynch utiliserait le poste pour acquérir des opportunités de pêche supplémentaires pour ses membres. Lynch a précisé qu'il n'était jamais allé au-delà des possibilités légales disponibles. Il a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la ratification de ce candidat sur la base de ces conditions.

M. Murphy estime que M. Lynch expose des faits et que le CC a été lésé par la discussion de Gand et par ce qui a été dit ce matin. Il demande quelle est la procédure concernant l'objection faite par Lynch au sujet de la ratification des candidats.

Robert s'excuse mais estime que sa déclaration n'a pas été bien comprise. Il voulait faire comprendre qu'à Gand, la division des opinions était déjà claire avant et pendant la réunion. Il a également estimé qu'il ne serait pas judicieux d'ignorer l'éléphant dans la pièce. Revenant à la réponse de Lynch, il précise qu'il n'a jamais douté de l'intégrité de Lynch en tant que président potentiel du CC. Sa remarque ne concernait pas Lynch personnellement mais les activités menées en dehors du CC EOS. Il s'est excusé si cela avait été mal compris. Il n'a jamais douté que Lynch aurait respecté les règles d'impartialité. Cependant, lorsqu'on devient président du CC, cette personne ne travaille pas comme président tous les jours mais bénéficie également de l'aura du président dont la voix est plus forte au sein des institutions européennes. Cela aurait donné plus de pouvoir à des approches qui pourraient aller à l'encontre des propres navires de Robert. Il a déclaré qu'il comprendrait que sa candidature puisse être rejetée, mais que sa priorité était l'honnêteté.

Kelberine indique qu'à Gand, le principal problème relevé à l'époque était d'ordre procédural. Il a estimé qu'il serait possible de ratifier les candidats actuels et de travailler à l'adoption d'une candidature unique.

José Beltran explique qu'il participe en tant qu'observateur et partage l'avis de l'orateur précédent selon lequel le problème identifié à Gand était d'ordre procédural et que les candidats n'avaient pas eu l'occasion de se présenter au ComEx. Il pense que les trois candidats sont excellents et qu'ils représenteront bien le CC. Il suggère qu'une formule alternative pourrait être trouvée avec une rotation entre le président et les vice-présidents par exemple.

Lynch a accepté de procéder à la ratification sur la base de la décision de la majorité, mais a estimé que les commentaires personnels faits par Robert plus tôt nécessitaient encore des excuses.

Rihan a expliqué que la question persistait de savoir comment les OP irlandaises pourraient fonctionner au sein du CC si les soupçons de Robert étaient au premier plan.

Le Président indique qu'en juillet, le Secrétariat a expliqué que le règlement intérieur pouvait être modifié, mais qu'aucune proposition n'a été reçue. Il demande aux membres du ComEx de ratifier les trois candidats qui se sont présentés.

Les membres du Comité exécutif ont ratifié les trois nominations.

ACTION : Le Secrétariat lancera les prochaines étapes de la procédure de nomination d'un nouveau président du CC.

ACTION : Le CC doit s'efforcer de résoudre les conflits en son sein afin de rétablir la confiance et la cohésion.

7 Programme de travail et budget du CC EOS pour l'année 20 - état des lieux

Mme Mathies a donné un bref aperçu des principaux objectifs du programme de travail de l'année 20. Elle a suggéré que les présidents des groupes de travail et des groupes de pilotage examinent le programme de travail et prennent note des objectifs convenus avec la Commission pour leurs groupes respectifs.

M. Murphy fait remarquer qu'il convient de mentionner les groupes de discussion dans le programme de travail en tant qu'élément de l'organisation de la réunion, car il s'agit d'une partie importante du travail du Secrétariat.

ACTION : Les membres examineront le programme de travail et veilleront à ce que les mesures appropriées soient prises pour les points identifiés.

8 AOB

Pauline Stephan a fait référence à l'ACFishMap en expliquant que les membres français étaient désireux de développer une telle carte interactive. Il a été estimé qu'il n'était pas nécessaire de développer une carte séparée mais que des informations supplémentaires étaient nécessaires pour le secteur de la pêche. Par conséquent, d'autres CC devraient se joindre à ce projet. Elle se demande si d'autres membres pourraient proposer ce projet dans les CC dont ils sont membres et si les États membres pourraient éventuellement le soutenir financièrement.

Le président a pris note de cet appel et reviendra avec un point de vue du secteur belge de la pêche. Il laisse aux autres membres le soin de déterminer s'ils souhaitent faire avancer ce dossier au sein d'autres CC.

Mme Mathies fait remarquer que le Secrétariat a fait des présentations à plusieurs autres CC après la publication de l'outil en 2022/2023, y compris les détails financiers pour l'adhésion à l'outil. Elle a proposé son aide si cela s'avérait nécessaire.

ACTION : Les membres doivent s'adresser directement au Secrétariat ou à Stephan pour savoir si leur pays est intéressé par la mise en place d'un tel système dans d'autres CC.

Matilde Vallerani a expliqué le contexte de l'atelier de contrôle proposé et a expliqué que le groupe de travail "Contrôle" se réunirait la semaine prochaine pour approfondir la question.

M. Murphy rappelle les discussions qui ont eu lieu à Copenhague en janvier, lorsque les responsables



de l'application des lois ont précisé que la loi serait appliquée sans interprétation. Il demande aux membres de présenter leurs propres parties applicables de ce sujet, qui seront soumises à la discussion lors de l'atelier. Se référant au tableau de corrélation, il demande à tous les membres de lui faire part de leurs réactions.

9 Résumé des actions convenues et des décisions adoptées par la présidence

1	Le CC doit réfléchir à des idées pour protéger les femelles de l'aiguillat.
2	Le CC doit préparer un avis sur l'obligation d'effectuer une analyse d'impact sur la pêche dans les désignations de zones de parcs éoliens par les États membres.
3	Les membres doivent soumettre des questions supplémentaires à la DG MARE au Secrétariat pour une réponse écrite.
4	Le CC assurera le suivi des réponses nécessaires à la consultation sur les FMP du Royaume-Uni.
5	Le CC EOS doit soumettre à la Commission des idées sur les changements de principes de gestion, par exemple pour l'aiguillat.
6	FG Dimension spatiale pour aborder l'évaluation socio-économique des développements au sein du MSP.
7	Le Secrétariat doit faire circuler les informations relatives aux EMV de la Recommandation commune aux membres, donner suite au commentaire sur le fait que les CC n'ont pas été consultés dans le cadre de la Recommandation commune et planifier le suivi des conseils relatifs aux EMV au sein du GT2.
8	Les élections des vice-présidents sont reportées à mars 2025.
9	Le Secrétariat doit lancer les prochaines étapes de la procédure de nomination d'un nouveau président du CC.
10	Le CC doit s'efforcer de résoudre les conflits en son sein afin de rétablir la confiance et la cohésion.
11	Les membres examineront le programme de travail et veilleront à ce que les mesures appropriées soient prises pour les points identifiés.
12	Les membres doivent s'adresser directement au Secrétariat ou à Stephan pour savoir si leur pays est intéressé par le développement de ce système dans d'autres CC.

M. Kelberine a déclaré que sa question portait sur les effets cumulatifs des réglementations applicables au secteur. Il estime que cette question pourrait être abordée dans le cadre de l'évaluation de la PCP.

Le président a indiqué que cette question serait incluse dans la soumission écrite à la Commission sous le point d'action 1.



Les participants

Membres du ComEx du CC EOS	
José Beltran	OPP-7 Burela
Emiel Brouckaert (Président)	Rederscentrale
Gérald Hussenot Desenonges	Blue Fish
Manu Kelberine	CNPMEM
Jésus Lourido	OPP77
John Lynch	ISEFPO
Patrick Murphy	ISWFPO
Corentine Piton	France Pêche Durable et Responsable
Alexandra Philippe	EBCD
Irene Prieto	OPPF 4
Dominic Rihan	KFO
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Arthur Yon	ANOP
Observateurs du CC EOS	
Franck Le Barzic	COBRENORD
Llibori Martinez	IFSUA
Pauline Stephan	CNPMEM
Experts et observateurs	
Tetyana Albers	DGAMPA
Eva Carballeira	DG MARE
Norman Graham	DG MARE
Eileen Harmey	DAFM
Francis O'Donnell	IFI
Dirk van Guyze	Gouvernement flamand, Agence pour l'agriculture et la pêche
Secrétariat du CC EOS	
Mo Mathies	Secrétaire exécutive
Matilde Vallerani	Secrétaire exécutive adjointe